

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle les Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

COGUE Marie-Jo ; GOASDOUE Gérard ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateurs absents :**

BUHE Thierry ; BUTEL Pierre-Yves ; CRESSON-BRASSART Christèle ; ECHEVEST Yannick ; THOMAS Joseph.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**  
Présents : **11**  
Absents : **14**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **Jeudi 10 juin 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

**Conformément** à la loi du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

**Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 17 juin 2021.**

DEL 2021-06-40

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EHPAD – VACANCE DE POSTE – AIDE SOIGNANT (E) - 35H SEMAINE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le Décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de soins,

Un poste d'aide-soignant 35 heures semaine est devenu vacant à l'Ehpad les Magnolias de Pontrieux suite à une démission d'un Agent.

Par conséquent, il convient de procéder à la vacance de ce poste, ainsi qu'au recrutement.

La Vice-Présidente du CIAS demande l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à la vacance de poste et aux opérations de recrutement.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

**AUTORISE** la Vice-Présidente à :

- Procéder à la vacance de poste.
- Procéder aux opérations de recrutement.

**AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 1/07/2024  
date de publication le 1/07/2024

